

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SNADMSA

9 JUIN 2015

L'Assemblée Générale du SNADMSA s'est tenue le 9 juin 2015, au Centre de Conférences, aux Mercuriales, 40 rue Jean Jaurès à Bagnolet 93547, siège de la CCMSA.

Le Président, Edgard CLOEREC a ouvert la séance à 9h45 et a engagé une minute de silence à la mémoire des collègues décédés dans l'année, et avec une pensée particulière pour Jean-Baptiste MONDOLONI dont les obsèques avaient lieu ce jour.

Concernant l'ordre du jour, il précise que Monsieur Michel BRAULT ne pourra pas participer aux travaux en raison d'une réunion importante avec le nouveau Président Pascal CORMERY.

Edgard CLOEREC souhaite à cette occasion pleine réussite au nouveau Président en émettant le vœu que celui-ci perdure la qualité des relations avec le SNAD comme ses prédécesseurs.

Il salue particulièrement le dialogue et les rapports respectueux et constructifs établis avec le Président Gérard PELHATE durant ses deux mandats.

Néanmoins, Michel BRAULT a voulu adresser un message à la collectivité à travers une vidéo qui sera présentée à la fin de l'Assemblée Générale.

Edgard CLOEREC informe l'Assemblée Générale que le quorum est largement atteint avec 194 présents ou représentés, dont 59 personnes assistant aux travaux.

1. QUESTIONS STATUTAIRES

1.1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNAD MSA du 11 septembre 2014 publié sur le site intranet : www.snadmsa.fr

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNADMSA du 11 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1.2. Présentation des comptes de l'exercice 2014 et du Rapport de la Commission de Surveillance

Etienne LE MAUR présente le rapport financier tel que joint en annexe 1 en soulignant :

- Une légère progression des cotisations en lien avec un meilleur recouvrement ;
- Une diminution des charges de l'ordre de 10 000 € en lien direct avec une baisse du poste « honoraires » (actions en lobbying moindres) ;
- Un résultat légèrement déficitaire – 809,57 € ;
- Des réserves satisfaisantes à 117 246 €.

Le Rapport de la Commission de Surveillance présenté par Henri CURT et Jean-Pierre BEREAU confirme la baisse des comptes et les données présentées.

Jean-Pierre BEREAU devenu retraité souhaite transmettre sa mission. L'Assemblée Générale valide la candidature de Dominique RABOTEAU (MSA Ardèche – Drôme – Loire), comme nouveau membre de la Commission en compagnie d'Henri CURT. A l'occasion de ce changement, l'Assemblée Générale salue le travail effectué pendant de nombreuses années par Jean-Pierre BEREAU.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes présentés.

1.3. Renouvellement du tiers sortant

L'Assemblée Générale renouvelle à l'unanimité les administrateurs suivants :

- Jean-Marie BOULEC
- Jean-Jacques LAFAYE
- Dominique MAUCOTEL
- Jacques OLIVERES
- Françoise VALES

Et est informée du souhait du non renouvellement de la part de Christian PINSAC.

L'Assemblée Générale élit à l'unanimité l'arrivée de deux nouveaux collègues :

- Denis RAMET (MSA Grand Sud),
- Jacques BIET (MSA Beauce Cœur de Loire).

Par ailleurs, Edgard CLOEREC informe l'Assemblée Générale que l'Association Nationale des Retraités de la Mutualité Agricole est représentée à notre Conseil d'Administration par deux collègues : Jean-Jacques WERTHE et Pascale GOBERT.

2. ACTUALITE SUR LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

Après un rappel du cadre de la loi de 2008 sur la représentativité, ainsi que les différentes actions entreprises depuis 2010 et présentées lors de la précédente Assemblée Générale de septembre 2014, Edgard CLOEREC présente les deux actions en cours :

1. Recours administratifs

Après avoir contesté l'Arrêté du 24 décembre 2013 qui fixe les syndicats représentatifs pour la collectivité, le SNADMSA a porté une première Question Prioritaire de Constitutionnalité.

Si le rapporteur public a jugé la contestation sérieuse, et ce, malgré un mémoire en défense de la CFDT et du Ministère, notre QPC a été rejetée au motif que la problématique trouvait son origine dans le code du travail qui indique qu'une grande

catégorie d'Agents de Directions ne peut voter lors d'élections d'IRP et de fait, la loi de 2008 ne peut en être responsable.

Immédiatement, nous avons poursuivi notre action par une seconde QPC justifiée par le fait qu'il n'existe pas de mesure d'audience spécifique, ni à travers la loi de 2008, ni par le Code du Travail.

Cette carence, reconnue lors des rencontres avec la DGT, fait néanmoins l'objet d'une position fermée de l'Etat (Ministères, Cabinet du Ministre du Travail).

2. Une action visant à modifier la loi.

Après des actions concernant le dépôt d'amendement sur la loi MACRON, le SNADMSA en lien avec le RSI a saisi l'opportunité de la loi sur le dialogue social pour déposer un amendement. Afin que ce dernier puisse aboutir, un soutien politique important est indispensable face à la volonté du Ministère du Travail de ne pas modifier les équilibres syndicaux. Des actions sont donc en cours envers les différents groupes parlementaires (PS et Les Républicains notamment).

Edgard CLOEREC souligne l'importance d'être persévérant car tous les interlocuteurs partagent le diagnostic et que face au blocage politico-syndical, une fenêtre s'ouvrira à moyen terme.

Dans l'attente, il est important de rester un syndicat autonome.

3. ACTUALITE SYNDICALE

Edgard CLOEREC a fait état des points sensibles de l'actualité syndicale en soulignant :

- Un rapport de la Cour des Comptes valorisant pour la MSA ;
- Une volonté de l'Etat de banaliser la fonction de cadre dirigeant ;
- Une période de consolidation de notre dispositif conventionnel ;
- *L'importance de la prévention dans le cadre de situation individuelle.*

Daniel BOURDIER a présenté quant à lui un bilan sur le dispositif de retraite supplémentaire des Agents de Direction, que seule la MSA bénéficie dans la sphère de la Protection Sociale. Il souligne la difficulté d'apprécier le rendement qui après analyse, est conforme aux évolutions du marché (cf. annexe 2).

4. PROPOSITION DU SYNDICAT FACE AUX RISQUES DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS DE CADRE DIRIGEANT

Marie-Christine CHAMBE et Franck ASTIER présentent le travail collectif du Conseil d'Administration concernant une proposition de plans d'actions en 18 points, face aux risques dans l'exercice des fonctions de cadre dirigeant (cf. annexe 3).

Un large débat s'instaure sur le problème des moyens et ses conséquences, l'isolement des Agents de Direction, l'importance de l'équipe de direction, l'intégration de nouveaux collègues, l'insuffisance de l'accompagnement à la mobilité...

Les riches débats confirment l'importance de poursuivre la réflexion en interpellant les différents acteurs, dont la CCMSA et la FNEMSA.

5. RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION DU PRESIDENT

A l'occasion de sa première Assemblée Générale, Edgard CLOEREC a tenu à :

- remercier Jean-Marie BOULEC pour ce mandat de 5 ans très actif et porteur de réussite dans un contexte plus délicat ;
- souligner que les actions sont nécessairement portées en équipe avec en particulier un Bureau renouvelé.

Edgard CLOEREC a rappelé que le SNADMSA est un syndicat incontournable dans le dialogue social, et que l'enjeu d'être reconnu représentatif est un combat essentiel qui, tant qu'il n'est pas abouti, doit préserver l'autonomie et la cohésion du syndicat.

Face à la pression des Pouvoirs Publics, l'action du syndicat consistera à défendre les spécificités MSA et le statut de cadres dirigeants pour l'ensemble des Agents de Direction.

L'action doit être conduite parallèlement sur la reconnaissance et l'exigence de l'intervention du SNADMSA, d'où la poursuite du plan d'action présenté et une nécessaire réflexion sur la renouvellement des cadres dirigeants avec les problématiques liées au vivier interne, à la mobilité et aux parcours.

Enfin, le SNADMSA se doit d'être tourné vers l'avenir avec les échéances futures 2016-2020.

6. INTERVENTION DE MICHEL BRAULT, DIRECTEUR GENERAL DE LA CCMSA

Une vidéo de 12 minutes est présentée à l'Assemblée Générale dont le contenu est retranscrit dans l'annexe 3.

Le Président,

Edgard CLOEREC

SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DE DIRECTION DE LA
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

EXERCICE 2014

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

En ma qualité de trésorier de notre syndicat, je vais vous commenter les résultats de l'exercice 2014

A. LE COMPTE DE RESULTAT

1. Les Produits.

Ils s'élèvent à 24 749,05 € contre à 23 367,72 € en 2013.

Les cotisations encaissées s'élèvent à 20 590 €, en augmentation de 2,60%. Cette progression est liée à un meilleur recouvrement, malgré la baisse du nombre de cotisants actifs liée au regroupement des caisses.

Ainsi, en ce qui concerne les actifs, on dénombre 179 acquittés en 2014 sur 197 appelés (90,86%), contre 177 acquittés en 2013 sur 213 appelés (83,10%).

Corrélativement, les retraités sont plus nombreux : 128 acquittés en 2014 sur 200 appelés (64,00%), contre 124 acquittés en 2013 sur 185 appelés (67,03%).

Les cotisations sont calculées suivant le barème adopté en assemblée générale, qui est resté inchangé depuis 2007.

Les produits financiers s'établissent à 3 921,85 € contre à 3 297,72 € en 2013. Ils affichent une progression cette année en raison du rendement des nouveaux placements (dépôts à terme),

Le produit exceptionnel en 2014 est une annulation de charge (remboursement de frais de déplacements anciens non encaissé malgré des relances).

2. Les charges

En fort repli à 25 558,62 € contre 35 489,07 € en 2013, elles bénéficient principalement d'une nette diminution du poste Honoraires (cabinet de lobbying et frais d'avocat en lien avec les actions menées en reconnaissance de la représentativité syndicale du SNADMSA).

A noter également la légère baisse des frais de déplacement (9 847,49 € contre 10 295,55 €).

Enfin, la baisse de la cotisation à la Fédération Nationale des Cadres Dirigeants (désormais 1 150 € contre 1 550 € antérieurement) et la maîtrise des Services Tiers (convention de moyens passée avec la MSA des Charentes) apportent le complément explicatif à la baisse des charges.

Les charges financières –modestes, sont en légère hausse, mais pour un impact faible sur le résultat.

Le résultat de l'exercice est déficitaire et s'établit à -809,57 € contre un résultat également déficitaire en 2013, mais à -12 121,35 €. En 2012, le résultat affichait un excédent de +13 816,56 €.

B. LE BILAN

Le total du bilan s'élève à 121 923,41 € contre 129 044,51 € en 2013.

L'actif est constitué d'un portefeuille de titres d'une valeur de 66 196,15 € au 31/12/2014.

Les soldes de trésorerie s'élèvent à 56 386,21 €, tandis que les produits à recevoir s'établissent à 1 937,20 € et concernent les cotisations réglées tardivement ainsi qu'un coupon obligataire.

Le passif est constitué des charges à payer pour 4 677,10 € contre 10 988,63 € en 2013. Il s'agit d'une facture de Service concernant le fonctionnement administratif 2014 réglée en 2015

Après affectation du résultat 2013, et dans l'hypothèse où l'assemblée générale approuverait les propositions qui lui sont faites par le conseil d'administration, le total des réserves serait ramené de 118 055,88 € à 117 246,31 € soit l'équivalent de presque 5 ans et 8 mois de cotisations ou 4 ans et 7 mois de charges.

Figurent en pièce jointe le compte de résultat et le bilan 2014.

Fait à Vertou, le 14 avril 2015.

Le trésorier



Etienne Le Maur

SNADIMSA - Résultat 2014

	Charges		Produits	
	2014	2013	2014	2013
Frais de déplacements	9 847,49 €	10 295,55 €	20 590,00 €	20 070,00 €
Services Tiers	5 174,23 €	5 302,78 €	3 921,85 €	3 297,72 €
Honoraires	9 300,00 €	18 268,90 €		
Cotisations	1 150,00 €	1 550,00 €	237,20 €	
Charges financières	85,90 €	71,84 €		
Résultat (excédent)			809,57 €	12 121,35 €
TOTAL	25 558,62 €	35 489,07 €	25 558,62 €	35 489,07 €

SNADMISA - Bilan au 31/12/2014

	Actif		Passif	
	2014	2013	2014	2013
Obligations	33 600,00 €	33 600,00 €	118 055,88 €	130 177,23 €
Produits à recevoir	1 937,20 €	2 862,20 €	-809,57 €	-12 121,35 €
Disponibilités - DAT	30 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Disponibilités - C. courant	56 386,21 €	27 582,31 €	4 677,10 €	10 988,63 €
TOTAL	121 923,41 €	129 044,51 €	121 923,41 €	129 044,51 €

Le trésorier du SNADMISA

Fait à Vertou,
le 29 avril 2014



Etienne LE MAUR

SNADMSA
le 9 juin 2015

Retraite supplémentaire des AD



Méthode

- ▶ Historique des situations d'un contrat n'ayant eu aucun versement sur la période regardée.
- ▶ Source : relevés de situation annuels.

Relevé de situations

	N°	Fonds en €	Equilibre	Prudence	Situation	%
31/12/2011	16		2 929,17	8 384,67	11 313,84	
31/12/2012	16		3 368,97	9 470,99	12 839,96	13,48%
31/12/2013	16	3 338,99	2 766,08	7 579,73	13 684,80	6,58%
31/12/2014	16	10 761,12	983,60	2 743,77	14 488,49	5,87%

- 3

Relevé de situations

	N°	Fonds en €	Equilibre	Prudence	Situation	%
31/12/2010	4		27 249,06		27 249,06	1,96%
31/12/2011	4		24 553,84		24 553,84	-9,89%
31/12/2012	4		28 240,53		28 240,53	15,01%
31/12/2013	4	7 432,20	23 186,72		30 618,92	8,42%
31/12/2014	4	24 036,19	8 245,04		32 281,23	5,43%

4

18 propositions

face aux risques dans l'exercice des fonctions de cadre dirigeant

- ✓ **Face au sentiment d'isolement des agents de direction : 4 mesures**
 - 1 : Créer des espaces de rencontre et d'échanges notamment sur le périmètre de la région ;
 - 2 : Créer des possibilités d'échanges entre pairs qui exercent les mêmes fonctions de direction et partagent donc des problématiques similaires ;
 - 3 : Mettre en place un accueil pour les nouveaux arrivés par type de fonction dans le cadre de la région ;
 - 4 : Développer les outils d'échange interactif : réseau social, twitter, connaissance des numéros de téléphone portable, présence sur le web...

- ✓ **Face au poids de l'engagement personnel : 5 mesures**
 - 5 : Appuyer les agents de direction dans leur prise de fonction : information, formation, apports métiers
 - 6 : Généraliser à toutes les fonctions la désignation de « parrains » ou « marraines ».
 - 7 : Rechercher l'égalité femmes/hommes dans la fonction de dirigeant : effectifs, rémunération...
 - 8 : Mettre à disposition des dirigeants un organigramme et une liste des personnes ressources par thème à la CCMSA
 - 9 : Communiquer sur les dispositifs conventionnels et s'assurer qu'ils sont pleinement utilisés : RVCD, Article 19.2...

- ✓ **Face aux risques liés à la mobilité : 2 mesures**
 - 10 : Faire évoluer les mesures d'accompagnement de la mobilité : double résidence, initiatives pour le conjoint, accompagnement de la recherche du logement...
 - 11 : Prévenir la survenance du risque routier : sensibiliser les dirigeants (inciter aux stages Centaure, introduire des critères prévention dans les indicateurs RVCD ?...), développer le co voiturage, limiter les réunions tardives ...

- ✓ **Face aux risques inhérents à la responsabilité individuelle : 4 mesures**
 - 12 : Proposer une offre de formations de mise en situation par rapport à des situations diverses de remise en cause et notamment dans le cadre d'actions IRP
 - 13 : Mettre à disposition des dirigeants la liste des points d'attention concernant la responsabilité civile et pénale : caractéristiques du contrat d'assurance...
 - 14 : Proposer un appui technique et juridique institutionnel en cas de contentieux : analyse juridique, réseau d'avocats labellisés, avocats « pivot » selon les types de dossiers...
 - 15 : Mettre à disposition un appui institutionnel spécifique en cas de mise en cause pénale

- ✓ **Face aux risques affectant le bien-être au travail: 3 mesures**
 - 16 : Promouvoir une charte de bon usage de la connexion permanente (messagerie, téléphone...) : Promouvoir la digital détox !
 - 17 : Mettre à disposition des dirigeants une information précise sur les formes d'expression du harcèlement et sur les risques liés
 - 18 : Développer des ressources d'écoute pour des agents de direction en difficulté.
